

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA MÉTROPOLE VEUT PARTICIPER A LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ FONCIÈRE POUR REVITALISER LES CŒURS DE VILLE DE SON TERRITOIRE

Dans sa volonté d'accélérer la revitalisation urbaine et économique des cœurs de villes et de villages de son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé une démarche visant à créer une société foncière, œuvrant en priorité au soutien du commerce et de l'artisanat.

Dans le cadre de l'Agenda du développement économique métropolitain adopté en 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a identifié six piliers majeurs de son développement, au premier rang desquels le soutien à une Métropole de proximité, qui permette de concilier emploi et cadre de vie. **Cette Métropole de proximité s'incarne par une volonté forte de favoriser le maintien et l'émergence de commerces dans les cœurs de villes et de villages.**

Le 17 décembre, en séance de Conseil de Métropole, les élus ont adopté à l'unanimité le principe d'initier la création et la participation à une société foncière dédiée à la redynamisation économique des centres-villes. Elle aura notamment pour objectif d'acheter, louer, éventuellement rénover et commercialiser, puis revendre des locaux commerciaux situés dans des rues et sites stratégiques des centres villes métropolitains. Cette intervention, qui s'envisagera aux côtés de la Banque des Territoires ainsi que d'autres actionnaires privés et/ou publics, permettra de **lutter contre la vacance commerciale et favoriser le maintien et l'installation d'activités économiques essentielles.**

Aujourd'hui, les conséquences économiques de la crise sanitaire liée au Covid-19 mettent en lumière l'importance de redonner aux commerces des centres-villes toute leur attractivité. **Le commerce de proximité et l'artisanat contribuent à améliorer le cadre de vie et constituent un facteur d'animation, un vecteur de lien social et de proximité.**

Dans une volonté d'instaurer une dynamique de groupe, la Métropole va proposer aux communes de son territoire, aux collectivités, à ses partenaires et à des investisseurs volontaires d'être associés à ce projet. Cette société foncière devra établir une étroite collaboration avec la société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN), dont l'action sera structurante sur le centre de Marseille.

Cet outil devra nécessairement s'inscrire dans une démarche globale de long terme et conjointe au profit de la revitalisation des centres-villes portant à la fois sur la mobilité, l'accessibilité, la qualité des espaces publics, du logement, la redynamisation économique et la préservation des emplois.

CONTACTS PRESSE